

## Questions fréquemment posées

### Portail des exploitants – inscription en ligne des enfants

**Q: Qu'est-ce que l'inscription en ligne des enfants?**

R : L'inscription en ligne des enfants permettra aux parents et aux personnes exploitantes d'inscrire des enfants dans des services de garderie éducative agréés à partir des Portails des exploitants et des parents.

**Q. Quels sont les avantages de l'inscription en ligne des enfants?**

R : L'inscription en ligne des enfants réduira la charge de travail administratif des personnes exploitantes, il fournira une image précise et complète des jeunes apprenants au Nouveau-Brunswick et orientera le financement futur et le soutien des programmes pour les personnes exploitantes et les parents.

**Q. Comment fonctionne l'inscription en ligne des enfants?**

R; L'inscription en ligne des enfants est un nouveau processus qui permettra aux services de garderie éducative agréés de créer des offres d'inscription en ligne aux familles par le biais du Portail des exploitants. L'offre sera envoyée par courriel aux parents par le biais du Portail des exploitants et les parents pourront accepter l'offre par le biais du Portail des parents.

**Q. Dois-je inscrire chaque enfant?**

R : Oui, puisque l'inscription en ligne des enfants est un nouveau processus. Tous les services de garderie éducative agréés doivent préparer une offre d'inscription en ligne des enfants sur le Portail des exploitants pour chaque enfant actuellement inscrit dans leur établissement d'ici le 15 avril 2022. Vous n'aurez qu'à faire ceci une fois par enfant.

**Q. Quelles informations dois-je fournir?**

R : Vous devez fournir le nom et le courriel du parent, le numéro de permis de l'établissement dans lequel l'enfant est inscrit, le tarif journalier pour chaque enfant, la date de début à la garderie éducative, la catégorie d'âge et les journées de fréquentation à la garderie. Un courriel sera envoyé automatiquement au parent lui demandant de confirmer les informations et d'accepter l'offre d'inscription par le biais du Portail des parents.

**Q. Dois-je utiliser la date de début exacte de chaque enfant?**

R : Il est préférable d'avoir la date de début précise pour chaque enfant de votre établissement. Cependant, pour faciliter la période de transition, vous pourrez saisir la date actuelle pour créer une offre d'inscription. Après la période de transition, vous devrez entrer la date de début réelle pour chaque nouvel enfant.

**Q. Quelles information les parents devront-ils fournir?**

R : Une fois qu'un parent a reçu une offre d'inscription, il inscrira son enfant en inscrivant le nom de l'enfant, sa date de naissance et leur numéro d'assurance-maladie ou son numéro d'éducation du Nouveau-Brunswick (NENB).

**Q: À quoi sert l'inscription en ligne des enfants?**

**R :** L'inscription en ligne des enfants soutiendra les parents et les garderies grâce à la création d'un profil d'enfant unique et d'un numéro d'éducation du Nouveau-Brunswick (NENB). Cela réduira le travail administratif pour les parents et les personnes exploitantes tout en nous aidant à améliorer les services, les subventions pour les garderies éducatives et les programmes pour les jeunes enfants. L'inscription en ligne permet également d'envoyer votre offre par courriel aux parents par le biais du Portail des exploitants. Les parents devront ensuite accepter les offres d'inscriptions par le biais du Portail des parents.

**Q : Qu'est-ce qu'un numéro d'éducation du Nouveau-Brunswick (NENB)? Où les parents peuvent-ils le trouver?**

**R:** Le NENB est un numéro unique attribué à chaque enfant qui fréquente une garderie éducative agréée ou une école de la province. Le NENB suivra l'enfant tout au long de son parcours éducatif, de la petite enfance à la 12<sup>e</sup> année. Si un enfant est à l'école, ce numéro apparaît sur son bulletin scolaire.

**Q: Qui a accès à ces informations?**

**R :** Les Portails Parents et Exploitants sont des sites sécurisés auxquels seul le titulaire de compte peut y accéder par le biais d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. En tant que personne exploitante d'un établissement de garderie éducative, vous n'aurez accès qu'aux informations relatives à l'offre d'inscription. Cela inclut les détails que vous avez convenus avec les parents, tels que les informations personnelles de bases, le nombre de jours pendant lesquels l'enfant fréquentera votre établissement et les frais journaliers correspondants.

**Q. Que se passe-t-il si les parents n'ont pas un numéro d'assurance-maladie ou de NENB?**

**R :** Si un enfant n'a pas d'information sur le NENB ou de numéro d'assurance-maladie, les parents peuvent quand même compléter l'offre d'inscription. Les parents peuvent accepter l'offre d'inscription sans avoir les informations du NENB ou un numéro d'assurance-maladie de leur enfant, et suivre les prochaines étapes. Un représentant du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance fera un suivi auprès des parents à des fins de vérification.

**Q. Que se passe-t-il si l'un de mes parents n'a pas de courriel ou d'accès à l'internet?**

**R :** Si un parent n'a pas de courriel ou a un accès limité à l'Internet, vous pourrez préparer une offre d'inscription et indiquer que le parent n'a pas de courriel. Une option vous sera proposée d'imprimer l'offre d'inscription qui contiendra un code d'inscription unique afin que nous puissions compléter le processus d'inscription en leur nom.

**Q. Que se passe-t-il si un enfant quitte mon établissement?**

**R :** Si un enfant quitte votre établissement, vous désactiverez l'inscription de l'enfant dans le Portail des exploitants et les parents recevront un courriel les informant du changement.

**Q: Où puis-je diriger les parents qui ont des questions ou qui ont besoin de soutien pendant le processus d'inscription en ligne des enfants?**

**R :** Si les parents ont des questions concernant le processus d'inscription en ligne des enfants ou le Portail des parents, ils peuvent communiquer au 1-888-762-8600 (sans frais) ou par courriel à [EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca](mailto:EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca)

**Pour autre information :**

Si vous avez des questions au sujet de cette foire aux questions, veuillez communiquer avec le Ministère à [EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca](mailto:EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca) ou au 1 833 221-9339.